

CONV 315/02

CONTRIB 104

SAATE

Lähetäjä: Sihteeristö

Vastaanottaja: Valmistelukunta

Asia: Valmistelukunnan jäsenen Alain Lamassouren esitys

"Déclaration des principes des relations extérieures de l' Union"

Valmistelukunnan jäsen Alain Lamassoure on toimittanut valmistelukunnan pääsihteerille liitteenä olevan esityksen.

DECLARATION DES PRINCIPES

DES RELATIONS EXTERIEURES DE L'UNION

EXPOSE DES MOTIFS

Si l'Union européenne se dote d'une pleine compétence en matière de politique étrangère, elle doit en préciser les objectifs et les principes - et cela, vis-à-vis de ses propres membres, comme vis-à-vis du reste du monde.

En effet, le passé plaide contre nous. L'autosatisfaction permanente dans laquelle baignent volontiers les institutions européennes ne doit pas nous faire oublier les fantômes de l'histoire qui polluent encore notre image dans le reste du monde. Tout en se voulant à l'avant-garde des plus hautes valeurs spirituelles et morales, ce sont les pays européens qui ont commis quelques-uns des massacres les plus épouvantables, qui ont inventé la notion moderne de génocide, qui ont érigé l'esclavage en système économique transatlantique, et qui sont partis à la conquête brutale des autres continents au mépris de la liberté, de la dignité et des intérêts des populations locales. L'union de ces pays à forte tradition colonisatrice et très récemment réconciliés suscite bien naturellement des réactions mitigées.

Sur notre continent même, y compris au sein de l'Union, des inquiétudes persistent, qui doivent d'autant plus être prises en compte qu'elles demeurent inexprimées. Si l'OTAN est plébiscitée alors même que s'est évanouie la menace qui avait suscité sa création, c'est parce que, sans jamais le dire, beaucoup de pays européens voient dans l'Alliance américaine un contrat d'assurance contre une résurgence de tout hégémonisme national en Europe.

Cette ambiguïté des relations avec les Etats-Unis est une cause permanente de paralysie de l'action extérieure de l'Union. A chaque grande crise internationale, les préjugés de nos gouvernements nationaux pour ou contre la position américaine compromettent l'analyse objective de l'intérêt commun européen.

D'où l'intérêt d'assortir le traité constitutionnel d'une déclaration solennelle susceptible de le compléter ou de figurer dans le préambule. Cette déclaration serait composée autour de trois engagements : la paix, l'indépendance et la solidarité.

DISPOSITIF

La paix

L'Union européenne est née d'une volonté de paix. Sa réussite a radicalement changé la nature des relations entre ses Etats membres. La tolérance, la confiance, l'échange, le travail en commun, la solidarité, le sentiment du destin partagé, ont remplacé entre nous la méfiance et le rapport des forces.

L'expérience commune de ces quarante dernières années témoigne de la sincérité de cet engagement et de son profond enracinement populaire. Désormais, aucun des pays membres de l'Union n'exerce d'autorité illégitime hors de ses frontières. L'Union et ses Etats membres se veulent exemplaires dans la participation à toutes les organisations internationales. Ils fournissent à l'ONU les contingents de « casques bleus » les plus nombreux, et ils sont en tête de l'aide publique au développement. Ils ont joué un rôle déterminant pour la mise en place de l'Organisation mondiale du Commerce, pour l'adoption de la Convention sur la réduction des gaz à effet de serre, comme pour la création du Tribunal pénal international. Les moyens

militaires dont ils se dotent au niveau de l'Union sont conçus exclusivement pour participer à des opérations humanitaires ou de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU.

Aujourd'hui nous souhaitons aller plus loin et donner à l'Union les moyens de coordonner nos efforts nationaux encore trop dispersés. Il s'agit d'abord d'être mieux en mesure d'affronter d'éventuelles menaces extérieures, et de mieux défendre nos intérêts communs. Mais nous voulons aussi pouvoir aider ailleurs la cause de la paix, de la liberté, de la justice et du développement durable.

L'indépendance

Au XXème siècle l'Europe a été victime de deux tentatives hégémoniques de la part de régimes totalitaires. Elle a retrouvé désormais sa liberté et son indépendance et elle cherche à s'unir pour les préserver.

Ce faisant, notre continent doit une reconnaissance historique aux Etats-Unis d'Amérique et à l'Alliance atlantique. Nos partenaires américains ont, plus que jamais, un rôle majeur à jouer pour la paix et la stabilité du monde. Il faut se réjouir du fait que cette responsabilité incombe à un Etat aussi proche de nous et aussi attaché à la cause de la liberté.

Mais un monde stable ne peut être que multipolaire. Chaque région du monde, chaque Etat doit pouvoir s'exprimer, défendre ses intérêts, apporter sa contribution à l'œuvre commune du développement équilibré et durable. L'Union européenne veut être attentive à chacun et être en mesure d'apporter partout son expérience et ses moyens propres dans le cadre de la légalité internationale. Elle entend décider seule de son organisation, de son contenu, de sa composition, de ses objectifs politiques et de ses alliances.

La solidarité

Continent d'origine de la plupart des pays colonisateurs, l'Europe a une responsabilité particulière envers le reste du monde.

Son aide aux pays tiers doit être guidée, ni par un esprit de domination, ni par des intérêts individuels, ni par la recherche d'une bonne conscience collective, mais par l'intérêt profond des peuples bénéficiaires. Le montant et les modalités doivent être soumis périodiquement à des examens critiques indépendants et adaptés en conséquence.

Elle entend promouvoir l'organisation d'une véritable démocratie des peuples au niveau mondial.

Elle met son savoir-faire en matière d'organisation continentale à la disposition des autres régions du monde qui souhaitent développer leurs relations internes dans tous les domaines.

Alain Lamassoure